



Dettes contractées sur un compte joint apres divorce validé

Par **Patricia68**, le **15/09/2009** à **19:01**

Bonjour,

Je me presente je m'appelle Patricia

J'ai actuellement un problème , Je sollicite votre aide

Je suis divorcer depuis 2 ans de mon ex marie avec le quel j'ai été marié 25 ans nous avons ouvert un compte joint

Cependant je n'ai pas dénoncer ce compte joint, mais nous somme divorcé depuis 2 ans décision validé par le tribunal

Or j'ai un organisme de recouvrement qui harcele pour payer les dettes contracter par mon marie l'année dernière or nous étions déjà divorcé

Suis je tenu de payer les dettes de mon ex mari alors que nous sommes divorcé et que je n'ai plus effectué d'opération sur ce compte depuis 2 ans

Merci de votre aide c'est urgent

Par **jeetendra**, le **15/09/2009** à **20:23**

[fluo]Conseil départemental d'accès au droit[/fluo]
Tribunal de grande instance de Colmar
Place du marché aux fruits - BP 448
68027 COLMAR CEDEX
Tél : 03.89.20.56.00 - Fax : 03.89.20.56.56

[fluo]Ordre des avocats[/fluo]
24 avenue de la République
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 23 42 42
Fax : 03 89 24 57 33
E-mail : ordre.colmar.barreau@calixo.net

L'Ordre des avocats de COLMAR a mis en place et ce depuis de nombreuses années, des séances de consultations gratuites tous [fluo]les jours de 14h à 15h au Tribunal de Grande Instance, place du Marché aux Fruits à COLMAR[/fluo]Site internet : <http://www.barreau-colmar.avocat.fr/services/index.html#consultation>

Bonsoir, contactez l'Ordre des Avocats de Colmar ou le cdad pour une consultation gratuite avec un avocat, vous serez fixé sur votre problème de "compte joint", courage à vous, cordialement

Par **Patricia**, le **15/09/2009** à **22:19**

Bonsoir,

Hou là !... Votre problème est ambigu et "coton".
C'est à la fois oui et non...

Non car ses dettes ont été contractées après votre divorce
Oui car pour la banque, vous êtes tous les deux tenus responsables pour approvisionner le compte-joint en conséquence. Qui est toujours au nom de Mr ou Mme.
Certes vous ne l'avez pas fait fonctionner depuis 2 ans parce que vous êtes "réglo" mais rien ne vous interdisait de faire chèques et retraits DAB tout comme lui.

Grave erreur de votre part de ne pas vous êtes désolidarisée de ce compte avant votre divorce.

Je vous conseille de prendre rendez-vous avec un conseiller financier de cette banque le plus rapidement possible pour lui expliquer et faire le nécessaire au risque d'être ennuyée indéfiniment et de vous retrouver un jour ou l'autre, tout comme lui, fichée interdit bancaire.